



## Assemblée Générale Humanis Prévoyance

Déclaration CGT le 30 juin 2016

### **Mesdames, Messieurs les délégués, administratrices et administrateurs,**

La CGT lance le débat sur l'avenir du Groupe Humanis « comment faire, dans le paysage actuel, pour marquer sa différence ? ».

Pour la CGT, une protection sociale solidaire doit avoir l'ambition d'être un grand service public de santé, de prévoyance et d'action sociale.

Les Groupes de Protection Sociale s'inscrivent dans la couverture sociale complémentaire, et sont des acteurs importants de l'économie sociale et solidaire.

La CGT rappelle que ce qui fonde le paritarisme et justifie sa présence dans les instances des groupes de protection sociale, ce sont les cotisations sociales et leurs garanties collectives.

A ce titre nous sommes les représentants et les défenseurs de la part de salaire socialisé.

Ces 30 dernières années, depuis l'installation du forfait hospitalier par Pierre Bérégofoy, les attaques des différents gouvernements contre la protection sociale solidaire ont été systématiques. Elles répondent aux exigences du patronat qui a toujours contesté **NOTRE** Sécurité Sociale. Depuis sa création en 1946, par le ministre Ambroise CROIZAT, ces attaques s'appuient toujours sur le « **soi-disant** » déficit permanent de la sécurité sociale et plus largement du coût de notre protection sociale.

Rappelons au passage que ce n'est pas un problème lié aux dépenses mais un déficit de ressources. En effet, au début des années 2000, la baisse du chômage avait permis d'équilibrer les comptes et aujourd'hui les économistes rappellent justement qu'une baisse de 1,5 Million du nombre de chômeurs permettrait d'annuler ce déficit du fait de cotisations supplémentaires. Les comptes de la Sécurité Sociale sont donc directement liés à la situation de l'emploi, des salaires et de l'égalité professionnelle.

Les différentes lois et attaques de tous bords viennent impacter nos contrats, nos cotisations et le service rendu.

En 2015, nous étions encore en train de provisionner des sommes (44 M€) pour compenser le recul de l'âge du départ à la retraite survenu en 2010. La mise en conformité liée à la loi Touraine a coûté près de 6 M€ à notre institution de Prévoyance, sans gain visible ni pour les salariés ni pour la Sécurité Sociale. De plus, elle a entraîné une charge de travail supplémentaire pour les salariés d'Humanis, ce qui a dégradé le service rendu aux salariés des entreprises adhérentes.

Dans un contexte réglementaire difficile, la CGT attire l'attention de l'AG et plus particulièrement de la Direction générale sur l'urgence à redonner à nos adhérents et participants une qualité de service digne d'un grand groupe. Cette qualité de service, aussi bien en interlocution clients qu'en gestion, doit permettre à Humanis de se développer et non aux entreprises adhérentes de trouver un motif de nous quitter.

Depuis des années, la CGT vous fait remarquer qu'il est nécessaire de ré-internaliser nos centres de relations clients pour apporter un service de qualité vis à vis de nos adhérents et participants. Nous constatons une dérive de plus en plus flagrante de notre qualité de service, risquant de mettre en péril notre institution. Le groupe doit réagir face à de tels dysfonctionnements. La CGT refuse un recours excessif à la sous-traitance : « qui mieux qu'un salarié Humanis peut répondre aux allocataires et aux entreprises ? ».

Nous remercions les salariés du Groupe pour leur investissement durant cette période compliquée et difficile.

N'oublions pas que nous sommes au service des salariés actifs et retraités.

La CGT vous souhaite de travailler dans de bonnes conditions, dans la sérénité et le respect mutuel.